

Règlement documents graphiques Plan de zonage Communes concernées : BORDEAUX FLORAC REGLES ROLLAC ARTIGUES PRES BORDEAUX

1<sup>re</sup> révision approuvée par délibération du Conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Scale bar (0-500m), North arrow, and printing information: Imprimé le 11 janvier 2017 à 12h20

DISPOSITIONS RELATIVES AUX REGLES DE STATIONNEMENT (exemple : UM5\*1L35)

0, 1, 2, 3, 4 ou 5 catégorie de secteur pour l'application des règles de stationnement

Modération des règles de stationnement périmètres de modulation des règles de stationnement

DISPOSITIONS RELATIVES A LA DIVERSITE SOCIALE, A L'HABITAT ET AU LOGEMENT (exemple : UM5\*1L35)

secteurs de diversité sociale A accession sociale B5 pourcentage minimum de surface de plancher dédiée

secteurs de taille de logement STL n° catégorie de cas pour l'application de la taille de logement

DISPOSITIONS DE MORPHOLOGIE URBAINE Règles d'urbanisme spécifiques applicables aux constructions

Table of urban morphology rules: HF12 Hauteur maximale de façade, HF12(A) Hauteur maximale de façade, HT15 Hauteur totale maximale, etc.

LINEAIRES DESTINES A LA DIVERSITE COMMERCIALE Identification et référence

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION Périmètre et référence de la fiche

PERIMETRES D'ATTENTE DE PROJET D'AMENAGEMENT GLOBAL

seul maximal de construction et d'installation autorisé à l'intérieur du périmètre

CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES A LA SALUBRITE, A LA PREVENTION DES RISQUES ET A LA PROTECTION CONTRE LES NUISANCES

secteurs potentiellement soumis à des risques d'inondation fluvio-maritimes

secteurs soumis à des risques technologiques périmètres SEVESO

secteurs d'interdiction de construire ou sous conditions spéciales d'installation de toute nature

Table of construction restrictions: IC CS, IC CS, IC CS, etc.

DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES, ZONES HUMIDES, A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL, BATI ET PAYSAGER

zone potentiellement humide terrain culturé situé en zone urbaine (U) à protéger et inconstructible

dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural

DISPOSITIONS RELATIVES A DES INTENTIONS OPERATIONNELLES Emplacements réservés

emplacement réservé de voirie se référer à la liste des emplacements réservés

SERVITUDES DE LOCALISATION voirie espace vert intérêt général

